



## LES COMMUNES AU CŒUR DU CONTINUUM DE SÉCURITÉ

Les communes occupent une place centrale dans le « continuum de sécurité » et sont, à ce titre, pleinement associées aux différents dispositifs mis en œuvre par la police nationale dans le cadre de la police de sécurité du quotidien (PSQ). Destinée à renforcer les relations entre la police et la population, la PSQ constitue une approche globale visant à identifier les attentes de sécurité exprimées par la population et à y répondre de manière adaptée au moyen d'actions concrètes, en étroite collaboration avec les élus locaux.

### LES GROUPES DE PARTENARIAT OPÉRATIONNEL (GPO)

Cœur du dispositif de la PSQ, le groupe de partenariat opérationnel (GPO) d'un secteur de proximité est le lieu d'échange des informations, d'élaboration collective des solutions concrètes à apporter aux problèmes identifiés et d'évaluation collégiale de leur efficacité, avec les élus locaux, leurs services et l'ensemble des partenaires du continuum de sécurité (éducation nationale, bailleurs sociaux, gestionnaires d'infrastructures et de transports publics, etc.).

Le GPO est animé par un référent du secteur, désigné parmi les officiers ou les gradés, spécialement formé pour cette mission.

**Des GPO « thématiques »** (mineurs non accompagnés, transports en commun) peuvent être constitués.

De janvier à juillet 2022, 5 174 problèmes ont été résolus dans les 921 secteurs de proximité sur l'ensemble du territoire.

### AU NIVEAU NATIONAL, LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES PAR LES GPO CONCERNENT :

#### **Les trafics de stupéfiants**

ET LES PHÉNOMÈNES D'ÉCONOMIE SOUTERRAINE

#### **Les rassemblements**

DANS LES SQUARES, LES HALLS D'IMMEUBLE  
ET SUR LA VOIE PUBLIQUE

#### **Les rodéos**

ET L'USAGE INTEMPESTIF DE DEUX-ROUES  
MOTORISÉS

#### **L'alcoolisation**

DANS LES LIEUX PUBLICS

#### **Le stationnement anarchique**

ET LES INFRACTIONS À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

#### **Le harcèlement**

ET LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

### L'ACTION DES GPO SE TRADUIT PAR :

#### **La densification des patrouilles de voie publique**

MENÉES PAR LA POLICE NATIONALE ET LES POLICES MUNICIPALES

#### **Le contrôle des parties communes**

ET DES CAVES DES LIEUX D'HABITAT COLLECTIF

#### **L'application renforcée de la réglementation**



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## LES CONTRATS DE SÉCURITÉ INTÉGRÉE (CSI)

L'objectif du CSI est de **formaliser et de renforcer les engagements partagés entre l'État et les collectivités territoriales** en matière de sécurité. Il peut couvrir plusieurs communes voire correspondre au périmètre d'une intercommunalité.

Il repose sur un **diagnostic partagé et recouvre différents champs d'action** : sécurité, justice, prévention de la délinquance, politique de la ville, éducation, transports, lutte contre la radicalisation et le séparatisme.

Il répond à **quatre objectifs partagés** : renforcer la citoyenneté et la prévention, garantir la tranquillité et la sécurité du quotidien pour préserver le cadre de vie, contribuer à la justice de proximité, soutenir et accompagner l'aide aux victimes.

## LES RÉFÉRENTS ET CORRESPONDANTS SÛRETÉ

Le réseau des référents et correspondants sûreté de la police nationale constitue un élément clé de la politique de prévention de la délinquance. Ce sont des spécialistes de la prévention situationnelle dont l'objectif est de dissuader ou d'entraver l'action malveillante, réduire ses effets, alerter, faciliter l'intervention des forces de sécurité et de secours et contribuer à l'élucidation des enquêtes.

A ce titre, ils réalisent gratuitement des études de sûreté au profit de nombreux acteurs publics et privés et formulent des préconisations pour améliorer la sécurité d'un site ou d'un évènement. Ils peuvent, par exemple, effectuer un audit de vidéoprotection de voie publique au profit d'une commune.

**Pour bénéficier de l'expertise d'un référent sûreté, les collectivités doivent s'adresser au directeur départemental de la sécurité publique en explicitant leurs besoins.** Au regard du nombre de sollicitations, il est recommandé d'anticiper autant que possible l'expression de besoin.

Aujourd'hui, la sécurité publique dispose de **318 référents et 647 correspondants sûreté.**

## LES CONVENTIONS DE PARTICIPATION CITOYENNE

Les conventions de participation citoyenne permettent d'élaborer conjointement avec l'Etat, les collectivités territoriales et la population des politiques de sécurité.

**La convention est signée, à l'initiative du maire, pour une durée de trois ans** (renouvelable par tacite reconduction), par le préfet, le maire de la commune concernée et le chef de la circonscription de sécurité publique territorialement compétent.

Ce dispositif assure le **développement d'une culture de la sécurité et de la prévention de la délinquance à l'échelle d'un quartier ou d'une commune.** À travers la vigilance dont ils font preuve, les informations pratiques qu'ils délivrent aux habitants et la relation nouée avec la police nationale, les **référénts volontaires** constituent des relais de la politique de sécurité du quotidien.

A ce jour, **plus de 500 communes ont signé une convention en zone de police nationale (hors zone de compétence de la préfecture de police).** On y observe une baisse tendancielle des cambriolages.